

Terminale Bac Pro Microtechniques (Bac Pro MT)

Objectifs

Le titulaire de ce bac pro travaille dans la fabrication de produits microtechniques. Les produits microtechniques sont caractérisés par leur petite taille et l'utilisation simultanée de différentes technologies intégrées telles que l'optique, la mécanique, l'électricité, l'automatique, l'électronique, l'informatique, etc. Leur conception et leur maintenance exigent des compétences pluritechnologiques étendues.

Le technicien en microtechniques fabrique des maquettes, des prototypes ou des pièces et des sous-ensembles spéciaux, à l'unité ou en très petite série. Il les teste pour en assurer la maintenance et contribuer à l'amélioration de la qualité.

Ce professionnel sait identifier et évaluer les risques pour les personnes, les biens et l'environnement. Capable de coordonner une petite équipe, il peut être amené à former de nouveaux personnels en production.

Entreprises d'accueil

Toutes les entreprises industrielles de production, maintenance, etc. et toutes les activités nécessitant la maîtrise de la manipulation des très petits produits et systèmes pluritechnologiques (horlogerie, automobile, biomédical, électronique...). Partout où la miniaturisation est nécessaire, le technicien en microtechnique met en jeu des compétences pluridisciplinaires et pluritechnologiques telles que la mécatronique, l'électronique, l'optronique, l'informatique industrielle ainsi que des procédés de fabrication spécifiques.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 1^{ère} de la même filière ou titulaire d'un Bac de la « même famille ».
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40025006	2832

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

700 heures (sur 1 an).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 15 jours en UFA, 15 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers
42000 SAINT ETIENNE
04 77 92 86 50
www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr
Responsable UFA : M. Robin COLOMBET
robin.colombet@lmstherese.fr
Assistante administrative : Céline DUCLAUX
celine.duclaux@lmstherese.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Histoire géographie et éducation civique
	Langue vivante : anglais
	Education Physique et Sportive (EPS)
	Arts appliqués
	Prévention Santé Environnement (PSE)
	Eco-gestion
	Mathématiques / Sciences
	Chef d'oeuvre
Matières professionnelles	Technologie
	Construction
	Assemblage et montage de produits microtechniques
	Maintenance
	Fabrication

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coeff.	Type	Forme
Français	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h30)
Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h)
Langue Vivante Anglais	2	CCF	Oral
EPS	1	CCF	Pratique
Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Ecrit
Mathématiques	1,5	CCF	Ecrit
Sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	Ecrit
Chef d'oeuvre	1	CCF	Oral
Economie Gestion	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
PSE	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
Technologie	3	CCF	Ecrit
Assemblage et montage de produits microtechniques	4	CCF	Pratique
Maintenance	3	CCF	Pratique
Fabrication	2	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux	90%	87,06%	83,99%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	70%	82% (dont taux de poursuite d'étude)
Taux de poursuite d'étude	44%	18%	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	Résultats enquête en cours	87%	88%

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS Conception et Industrialisation en Microtechniques (CIM), BTS CPRP, BTS MEI, BTS CRSA...
- Possibilité de continuer par une formation en 1 an (MC ou FCIL).

Débouchés professionnels :

Le titulaire du Bac Pro MT possède les compétences nécessaires au travail sur des équipements microtechniques, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'usinage et de l'assemblage sur un plateau technique : Impression 3D, Robotique, Tests et essais techniques, Conception assistée par ordinateur, Maintenance microsystèmes, Fabrication mécanique et électrique...

Son activité s'exerce dans les entreprises de fabrication de matériels de précision : Automobile, Aéronautique, Aérospatiale, Médico-chirurgical, Instruments de mesure, Optique Photographie, Equipements électroniques et informatiques structures métalliques. Il intervient essentiellement en entreprise, mais aussi sur chantier pour des interventions de maintenance ou de travaux neufs.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 9 984 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2nde professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité (Zénith).
- Parc à vélo à l'intérieur de l'établissement.
- Ligne de bus à proximité : 10.
- Gare TGV Ter à proximité : Chateaucieux/Carnot.
- Tramway : arrêt « cité du design ».

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Label H+

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat à 10 min à pied de l'établissement

Matériel / Équipement

Plateau technique de la filière Microtechnique du lycée professionnel.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers
42000 SAINT ETIENNE
04 77 92 86 50

www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr

Responsable UFA : M. Robin COLOMBET | robin.colombet@lmstherese.fr
Assistante administrative : Céline DUCLAUX | celine.duclaux@lmstherese.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026